



Ville de Giromagny

Conseil Municipal : séance du 5 mars 2026

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée le premier mars s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian CODDET, Maire. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal ; après s'être proposée, Marie-Noëlle MARLINE est désignée secrétaire de séance. Elle fait l'appel. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h15.

Membres présents (12) : Christian CODDET – Jean-Louis SALORT- Patrick DEMOUGE -André SCHNOEBELEN - Marie-Noëlle MARLINE - Elisabeth WILLEMAIN - Christian ORLANDI - Patricia VUILLAUMIE - Liliane BROS-ZELLER - Pascal DI CATERINA - Roland PRENEZ - Barbara NATTER
Membres absents représentés (1) : Louis MARLINE représenté par Marie-Noëlle MARLINE.

Membres absents (8) Françoise NICOLET - Jacques MONNIN - Ayse YAZICIOGLU - Mathieu CREVOISIER - Charlène DIDIER - Christophe GILLET - Julie RAUSHER - Christophe DUNEZ.

1. Mise à l'approbation du compte-rendu de la séance du 5 février 2026 - Cf. Annexe 1

Barbara Natter fait remarquer que le rapport est intitulé : « séance du 5 mars 2025 » alors que nous sommes en 2026, idem pour le point n°1 : il est noté : « CR du 5 février 2025 » alors que nous sommes en 2026.

La rectification sera faite. Le compte rendu est approuvé

1. Information sur les décisions prises par le maire depuis la dernière séance du Conseil

2026-008	Attribution d'une indemnisation à l'établissement « Station Tabac Shop » en raison des travaux du Faubourg de Belfort - 7787.00 €
2026-009	Attribution d'une indemnisation à l'établissement « L'Ancienne Gare » en raison des travaux du Faubourg de Belfort – 4507.00 €
2026-010	Marché public à procédure adaptée article R2123-1 du CCP- Mission de contrôle technique dans le cadre de l'assistance à la rédaction des notices de sécurité et d'accessibilité handicapé dans le cadre de la rénovation thermique du gymnase Lhomme – 1300.00 € HT soit 1560.00 € TTC
2026-011	Avenant 1 au lot n°6 - Construction d'un espace d'accueil touristique et de découverte- CABETE – 1920.16 € HT soit 2304.19 € TTC
2026-012	Demande de subvention au titre du programme « Soutien aux PNR » de la Région BFC – Réhabilitation des supports d'interprétation du sentier des mines – 20 000.00 €
2026-013	Avenant 2 au lot n°11 - Construction d'un espace d'accueil touristique et de découverte- PY ELIAS -
2026-014	Adhésion AHPSV 2026 – 20.00 € TTC

2. Délibération 4935 : Création d'un poste temporaire d'adjoint administratif

Le maire indique qu'une giromagnienne a été accueillie en mairie dans le cadre d'un travail d'intérêt général de 70 heures. Dans son activité qui consistait en la dématérialisation et au recensement complet des titres de concession au cimetière, elle a donné satisfaction et fait preuve d'efficacité.

La gestion du cimetière est un projet du mandat qui n'a pas pu être développé autant que souhaité car il demande de nombreuses heures de recherche.

En effet, les travaux à réaliser sont les suivants :

- Recensement complet des travaux de déplacement de corps,
- Recensement des travaux liés aux urnes (scellement, concession en caverne, columbarium ou sous tombe),
- Renouvellement des concessions échues (le plus chronophage est de retrouver les ayants-droits des concessionnaires),
- Etablissement de la liste des concessions dont l'entretien est affecté d'office à la commune.

Le besoin est évalué à au moins 200 h de travail et aucun agent en place n'est en mesure d'absorber cette charge supplémentaire actuellement.

Cette base de travail pourra permettre de préparer la bascule des informations par l'agent en charge de la gestion patrimoniale dans un progiciel fourni gratuitement par TDE90 (bascule prévue courant mars).

La fiche de poste de l'agent de gestion patrimoniale sera mise à jour afin qu'il assure dès le 1^{er} avril la gestion du cimetière.

Barbara Nattter demande si un contrat d'un mois suffira pour effectuer ce travail.

Mr. le Maire répond que c'est pour l'heure uniquement un travail de saisie de dossiers papier et qu'un mois devrait convenir pour cette tâche. Toutefois il restera ensuite encore beaucoup de travail avant de disposer d'un outil de gestion à jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif à 35/35ème jusqu'au 31 mars 2026 (IB 367/ IM366) pour accroissement temporaire d'activité**
- **De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer le contrat correspondant**

3. Délibération 4936 : Convention avec le CRM pour la modélisation du Fort DORSNER

Le maire rappelle que le CRM est un centre de rééducation professionnelle et sociale dont la mission est de permettre aux personnes victimes d'un accident ou d'une maladie et reconnues en qualité de travailleurs handicapés de se réinsérer professionnellement et socialement par l'apprentissage d'un nouveau métier compatible avec leur situation de santé. Il propose des actions d'orientation, de préparation à l'insertion professionnelle et dispense des formations professionnelles qualifiantes dans un environnement médico-social.

Au sein de ces formations les équipes pédagogiques de la section « Bureau d'études Bâtiment » privilégient l'apprentissage par le « faire ». Des mises en situations professionnelles encadrées par des formateurs sont donc intégrées comme méthodes pédagogiques afin de développer les compétences attendues de porteurs des titres professionnels correspondants.

La ville de Giromagny est déjà partenaire de ce centre. Elle a passé un premier partenariat avec le CRM en vue de la modélisation du bâtiment de la mairie et son parking arrière. Puis un deuxième partenariat concernant la modélisation de la future école maternelle à titre anticipatif et de l'Eglise afin de permettre le lancement de la rénovation de son clocher. Enfin le CRM a travaillé sur la réalisation d'esquisses pour l'aménagement de la salle de l'étage de l'espace de la Tuilerie, l'aménagement de l'ancienne cuisine du gîte et d'un point d'accueil extérieur pour le vélotourisme et le départ de circuit de Trail.

Lors de la mise en situation professionnelle, les stagiaires sont mis dans un contexte de bureau d'étude. Ils sont donc amenés à intervenir sur site afin de procéder au relevé de l'existant.

Le stage est prévu du 5 au 13 mars 2026. Deux stagiaires travailleront prioritairement sur cette modélisation.

En fonction des besoins, les stagiaires pourront être amenés à revenir sur site. S'agissant d'une mise en situation professionnelle encadrée, les stagiaires accueillis à la mairie de GIROMAGNY seront accompagnés d'un formateur et resteront sous la responsabilité du CRM. Les jours de présences des stagiaires et du formateur sur place seront indiqués à la mairie la semaine précédente.

Les stagiaires réaliseront ensuite la modélisation et l'étude depuis le CRM, encadrés par les formateurs.

Cette modélisation est un premier pas vers la régularisation de la situation administrative du Fort Dorsner sur laquelle la commune travaille conjointement avec la Préfecture, le SDIS, l'AFD et la DRAC.

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions de partenariat avec le Centre de Réadaptation de Mulhouse portant sur la modélisation du Fort DORSNER**

4. Délibération 4937 : Contrat de maîtrise d'œuvre concernant la Maison Mazarin en vue du dépôt d'un dossier de demande de soutien à la mission BERN

Le maire rappelle qu'en juin 2021, un diagnostic de la Maison Mazarin a été réalisé afin d'évaluer l'état du bâtiment et prévoir une opération de rénovation. À la suite d'une réunion avec la Fondation du Patrimoine, il a été convenu d'actualiser le programme global de travaux afin de disposer d'une vision claire, planifier les étapes et assister la municipalité et la fondation du patrimoine pour déposer un dossier de candidature auprès de la mission Bern en novembre 2026.

L'actualisation devra préciser les phases d'intervention et chiffrer les travaux prioritaires, notamment sur les façades visibles et la toiture, en collaboration avec la Fondation du Patrimoine et des professionnels qualifiés.

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Itinéraire Architecture pour 3920.00 € HT soit 4704.00 € TTC**

6 - Délibération 4938 : Marché de MOe pour le parking de la Tuilerie

Le maire indique que le parking attenant à l'Espace de la Tuilerie est très souvent saturé lors de l'accueil de manifestations importantes et que le surplus de véhicules pose des problèmes au voisinage. Or ce parking est jouxté par un espace enherbé qui pourrait accueillir une extension pour une trentaine de places.

Afin de disposer d'un aménagement efficace et pérenne, il conviendrait de retravailler l'ensemble du parking mais il est encore un peu trop tôt pour en assurer le financement. Toutefois, les mouvements de matériaux sont des opérations onéreuses qu'il serait judicieux d'optimiser. Ainsi, une synergie pourrait être trouvée avec l'aménagement de la zone de la gare qui aura besoin de terre et de matériaux de remblai. Nous pourrions donc envisager une préparation partielle du terrain afin d'optimiser les travaux et réduire les transports pondéreux. Une offre de maîtrise d'œuvre a été reçue pour un montant global de 7878 € HT sur laquelle il est proposé d'engager seulement la phase AVP pour un montant de 2496 € HT.

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De confier au cabinet COSTE Ingénierie un marché d'étude portant sur un projet d'aménagement du parking de la Tuilerie,**
- **D'engager la partie AVP de cette offre pour un montant de 2496 € HT en vue d'anticiper les mouvements de matériaux avec la zone de la Gare et de mettre en tranche conditionnelle le reste de l'offre.**

7 – Délibération 4939 – Marché pour l'aire d'accueil de camping-cars

Le maire rappelle que par délibération 4934 du 5 février 2026 le Conseil a décidé de confier la MOe de l'aire d'accueil de camping-cars au cabinet Coste Ingénierie. Les études avancent rapidement et il est à présent nécessaire de définir les moyens techniques qui seront mis en place pour assurer la gestion de l'aire.

L'étude de marché effectuée a révélé que la société Camping-Car Park propose des procédures de gestion innovantes et des équipements préfabriqués économiques et performants qui nous incitent à nous tourner vers elle pour la fourniture des équipements techniques de notre aire (contrôles d'accès, bornes électriques, aire de dépotage, ...). Une offre a été reçue pour un montant de 69 041,50 € HT, montant qui s'intègre à l'évaluation globale de création de la première phase de l'aire d'accueil (environ 200 k€ à préciser après le DCE).

Barbara Natter demande s'il y a eu un appel d'offres et pourquoi la société Camping-Car Park a été choisie. Elle se demande aussi s'il existait une entreprise proposant une offre moins chère.

M. le Maire répond que la société Camping-Car Park est la seule à notre connaissance à proposer un kit complet « Aire d'accueil ». Une autre solution coûterait plus cher, car les différentes étapes du projet devraient être gérées séparément avec plusieurs corps de métier, sans assurance que le système corresponde bien aux besoins.

Roland Prenez précise que Camping-car Park est le 1^{er} réseau européen de camping-car et qu'il dispose d'une solide réputation.

Barbara Natter demande comment faire pour obliger les camping-cars à se rendre sur cette aire plutôt que sur la place de Gaulle ? M. le Maire répond qu'un arrêté municipal pourra réglementer le stationnement nocturne des camping-cars.

Mme Natter explique qu'il existe des portiques qui limitent l'accès aux véhicules hauts dont les camping-cars. M. le Maire répond qu'une entreprise est installée au fond de la place de Gaulle et qu'elle reçoit des livraisons en véhicules utilitaires, de ce fait il n'est pas possible de limiter l'accès à cette place.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'acquiescer auprès de la Société Camping-Car Park un ensemble comprenant notamment un système de contrôle d'accès, un automate d'accueil, un pack de communication, une borne de service connectée, un ensemble de bornes électriques, un ensemble de longrines préfabriquées, pour un montant total de 69 041,50 € HT.**

8 - Délibération n°4940 : Dénomination de l'espace d'accueil touristique

Le maire indique que l'espace d'accueil touristique et le point de découverte historique situés à proximité et dans la « Mazarine » seront bientôt achevés et mis à disposition.

Pour des raisons réglementaires, nous ne pouvons pas utiliser les termes « musée » et office de tourisme. Il semble donc opportun de caractériser ces espaces par des noms propres susceptibles de bien asseoir leur existence.

Marie-Noëlle Marline, adjointe à la communication nous propose :

- Pour l'espace d'accueil : Espace Heinrich GROSS, iconographe du XVI^{ème} siècle, dont les dessins constituent une source de données importante sur les techniques minières de l'époque,
- Pour la salle de découverte historique : salle Denis et Colette Zeller, les principaux réalisateurs des maquettes qui figurent dans les collections du musée de la mine de Giromagny.

Marie-Noëlle Marline expose plus en détail les propositions de noms :

Heinrich Gross est un dessinateur- ingénieur du XVI^e siècle connu pour ses dessins détaillés de mines et d'installations minières dans les Vosges. Il a laissé une collection de dessins très détaillés sur la vie dans et autour des exploitations minières de l'époque.

Colette et Denis Zeller, de Giromagny, ont énormément œuvré il y a une trentaine d'années pour constituer les collections du musée. Donner leur nom à la salle serait un bel hommage à leur engagement et à leur contribution à la préservation de ce patrimoine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l' élu en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **De nommer l'espace d'accueil touristique « Espace Heinrich GROSS » (lettrage extérieur) et la salle dédiée aux présentations des maquettes et artefacts de l'ancien musée de la Mine, salle Denis et Colette ZELLER.**

9 - Délibération n°4941 : Convention logement Territoire Habitat

Le maire indique que le syndicat du COSEC a décidé de rénover la maison du gardien du gymnase du collège. Par conséquent le gardien doit être relogé et il s'avère qu'il est aujourd'hui, par suite de la délégation de gestion du syndicat à la ville de Giromagny, un employé de la ville.

Il nous appartient donc de trouver une solution de relogement temporaire.

Après plusieurs échanges, un accord a été trouvé avec Territoire Habitat pour la mise à disposition d'un logement par convention.

Pas de question

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'élue en charge du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition d'un logement au profit d'un employé communal.**

Avant de clore la séance, le maire fait un point rapide sur la situation des chantiers en cours.

La Mazarine avance bien et les locaux devraient pouvoir être mis à disposition d'ici fin avril.

Le chantier du SPAR a vraiment pris son envol et les gros travaux (pignons et couverture) devraient être terminés avant la fin mars afin de laisser place aux aménagements de la phase 3 du centre-bourg (rue du Paradis des Loups, parking de la rue Maginot et liaison avec le parc du paradis des Loups) ; de ce fait la halle pourrait être disponible avant fin juin.

S'agissant de la dernière séance de la mandature, le maire félicite les élus présents pour leur assiduité et leur engagement au service de la commune.

Personne ne demandant plus la parole, il clôture la séance à 21h00.

A Giromagny le 09/03/2026

Le maire



Christian CODDET